

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 4 janvier 1973

PREMIÈRE SESSION—VINGT-NEUVIÈME LÉGISLATURE

La 28^e législature ayant été prorogée et les Chambres dissoutes par proclamation le 1^{er} septembre 1972, puis les brefs ayant été émis et rapportés, les nouvelles Chambres ont été convoquées pour l'expédition des affaires le jeudi 4 janvier 1973 et, en conséquence, se sont réunies le jour dit.

Le jeudi 4 janvier 1973

Le Parlement ayant été convoqué pour aujourd'hui par proclamation de Son Excellence le Gouverneur général, pour l'expédition des affaires, et les députés étant réunis,

M. Alistair Fraser, greffier de la Chambre, donne lecture d'une lettre où le secrétaire administratif du Gouverneur général lui annonce que le très honorable Gérald Fauteux, juge en chef du Canada, à titre de suppléant du Gouverneur général, se rendra à la salle du Sénat, le jeudi 4 janvier, à 10 h 30, pour ouvrir la première session de la vingt-neuvième législature.

Le major A.-G. Vandelac, gentilhomme huissier de la verge noire, apporte le message suivant:
Membres de la Chambre des communes,

C'est le désir de l'honorable suppléant de Son Excellence le Gouverneur général que cette honorable Chambre se rende immédiatement auprès de lui dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, la Chambre se rend à la salle du Sénat où Madame le Président du Sénat dit:

Honorables Membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Je suis chargée de vous informer que Son Excellence le Gouverneur général ne juge pas à propos de faire connaître, avant que la Chambre des communes n'ait choisi son président conformément à la loi, les motifs qui l'ont porté à convoquer le Parlement, mais qu'il exposera ces motifs à 3 heures aujourd'hui même.

• (1040)

Et les députés étant revenus à la Chambre des communes:

ELECTION DE L'ORATEUR

M. LUCIEN LAMOUREUX, DÉPUTÉ DE LA
CIRCONSCRIPTION DE STORMONT-DUNDAS

[Traduction]

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur Fraser, les députés n'entreprendront aucune tâche plus importante au cours de la présente législature que celle dont ils sont actuellement saisis. Le choix d'un Orateur judicieux marquera chaque initiative du Parlement dans les jours et les semaines—à supposer qu'il dure des semaines—à venir.

L'Orateur de la Chambre des communes est le seul d'entre nous qui puisse d'office exiger notre attention. Que la personne même de celui que nous destinons à ce

poste commande également notre respect montre avec quelle compétence il s'est acquitté de ses lourdes fonctions durant les législatures précédentes. C'est dire aussi toute l'affection chaleureuse qu'a suscitée ce membre si compréhensif de notre très humaine institution.

[Français]

Le député de Stormont-Dundas, l'honorable Lucien Lamoureux, a la réputation, depuis plusieurs années, de posséder de remarquables et exceptionnels mérites comme président de la Chambre des communes. Cette estime est partagée aussi bien par ceux dont il dirige les débats que par ceux qui l'observent du haut de nos diverses tribunes ou qui l'ont rencontré à la tête de nos délégations parlementaires à l'étranger. Sa connaissance de la jurisprudence et de la procédure est quasi encyclopédique; il maîtrise parfaitement nos deux langues officielles; c'est un parlementaire averti et un président d'une rare compétence. En outre, il est doué d'un excellent sens de l'humour, il est profondément humain et fait toujours preuve d'une dignité essentielle dans ses fonctions. A cause de tout cela, il s'est montré un président de tout premier ordre, le plus grand, au dire de plusieurs, depuis la Confédération. C'est pour nous un grand réconfort de pouvoir travailler dans une assemblée dont il assurera la présidence.

[Traduction]

La carrière de M. Lamoureux a été une carrière de service au public. Avant même de devenir Orateur de la Chambre des communes, il s'était signalé au Parlement. Élu député pour la première fois en 1962, il a été réélu lors de toutes les élections qui ont suivi, soit en 1963, 1965, 1968 et 1972. Il fut Orateur adjoint et président de comités pléniers durant la 26^e législature avant d'accéder au poste d'Orateur de la chambre au cours des 27^e et 28^e législatures. L'indépendance qu'il manifeste comme il se doit à la Chambre, il en fait preuve tout aussi bien à l'extérieur. En 1968 et en 1972, M. Lamoureux a décidé de se présenter comme candidat indépendant, choix que j'ai bien accueilli et respecté.

La bonne et efficace conduite des affaires de la Chambre, surtout au cours d'une période où la souplesse du régime parlementaire sera mise à l'épreuve et, je l'espère sincèrement, démontrée, dépendra d'un certain nombre de facteurs, dont l'impartialité et la sage expérience, que personne ici ne met en doute, de l'homme dont je propose à la Chambre l'élection au poste d'Orateur.

[Français]

Je suis particulièrement heureux de proposer, appuyé en cela par l'honorable chef de l'opposition (M. Stanfield), que l'honorable Lucien Lamoureux, député de la circonscription électorale de Stormont-Dundas, occupe la fonction de président de la Chambre.

• (1050)

[Traduction]

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur Fraser, tout le monde semble heureux aujourd'hui. J'ai l'honneur, pour la seconde fois, d'appuyer la nomina-